



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Conseil d'État

Question écrite n° 19506

### Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la position du Conseil d'État sur le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe. Le premier rôle du Conseil d'État est de conseiller le Gouvernement. À ce titre, il doit être consulté par le Gouvernement sur les projets de loi qu'il présente. Ainsi, le Conseil d'État a rendu un avis au sujet du projet de loi sur le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe. Le projet de loi sur le mariage pour les couples de même sexe étant débattu en ce moment au Parlement, il lui demande de bien vouloir lui faire part du contenu exact de l'avis rendu par le Conseil d'État sur ce texte.

### Texte de la réponse

En vertu de l'article 39 de la Constitution, le Conseil d'État est obligatoirement saisi de tous les projets de loi avant leur adoption par le Conseil des ministres et leur dépôt devant le Parlement. Le Gouvernement n'est pas tenu de suivre cet avis, qui n'est qu'un avis consultatif et non un avis conforme. Par ailleurs, cet avis n'est pas public. Traditionnellement admis, ce principe de confidentialité a été confirmé implicitement par l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, qui classe les avis du Conseil d'État parmi les documents non communicables. S'agissant du projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, il convient de relever que le Conseil d'État n'a pas émis d'avis négatif sur ce projet ni opéré de disjonction. Enfin, la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe a été déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 2013-669 DC du 17 mai 2013.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérald Darmanin](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19506

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 février 2013](#), page 2078

**Réponse publiée au JO le :** [27 août 2013](#), page 9100